

INFORMATIONS DEMANDE DE REMBOURSEMENT SON & LUMIÈRE DE BON-REPOS – SÉANCE DU 31 JUILLET 2024

Madame, Monsieur,

À la suite des événements climatiques survenus sur le site de l'Abbaye de Bon-Repos, la séance du Son & Lumière de Bon-Repos prévue initialement le mercredi 31/07, a dû être décalée au mardi 06/08.

Pour les personnes n'ayant pas pu se rendre à la date de report ou à une autre séance, vous pouvez demander le remboursement de votre/vos billet(s) en remplissant le formulaire ci-après avant le 30 septembre 2024 inclus.

Les remboursements seront traités uniquement sur demande via ce formulaire.

A noter : pour les personnes ayant acheté en billetterie magasin (FNAC, Cultura, Leclerc Culture...) ou via un comité d'entreprise, la demande de remboursement doit être effectuée directement auprès de l'organisme concerné. Dans ce cas, il ne sera pas nécessaire de remplir le bulletin ci-après.

Vous avez été nombreux à nous demander comment soutenir notre association Un grand merci ! Nous vous proposons, si vous le souhaitez, de faire don¹ issu du montant de votre remboursement donnant droit à une réduction d'impôt. Ces dons serviront à organiser les prochaines éditions du Son & Lumière et à continuer de faire vivre cet événement unique en Centre Bretagne.

L'ensemble des bénévoles et des figurants du Son & Lumière de Bon-Repos vous remercie de votre soutien et espère vous revoir lors des prochaines éditions.

Vincent Allanic
Président de l'association

¹ **Les dons ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant versé, dans la limite de 20 % du revenu imposable.** Par exemple, un don de 50 euros ouvre droit à une réduction d'impôt de 33 euros, un don de 100 euros à une réduction de 66 euros.

